

## SYNTHÈSE

## COMITE SYNDICAL Séance du lundi 1<sup>er</sup> avril 2019

**Objet : Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du Budget primitif 2019. Art. L2313-1 du CGCT**

Le budget primitif 2019 a été élaboré à partir des orientations budgétaires votées lors du comité syndical du 19 février 2019.

Le contexte général et en particulier celui des collectivités territoriales a été abordé. En conclusion, au regard des éléments de contexte abordés également lors des rencontres avec chaque commune pour l'élaboration du budget dédié à la restauration sociale collective, il a été décidé d'augmenter les coûts unitaires de gestion pour l'année 2019 de 3%.

Ce budget vous est proposé afin de prendre en compte les orientations budgétaires précédemment définies, notre environnement règlementaire, territorial et l'expression de nos 15 engagements pour une « Restauration Durable ».

Les priorités pour l'année 2019, précisées lors du DOB du 19 février 2019, s'articulent autour des axes suivants :

- L'augmentation des coûts unitaires de gestion de 3%
- Le renforcement de la coopération au sein du syndicat intercommunal
- L'amélioration de la qualité de service
- Le déploiement d'une stratégie pour conduire la transition écologique.

### **Les données prévisionnelles pour 2019 :**

L'évolution démographique pour l'ensemble du syndicat est de 5,80%.

Le niveau prévisionnel de production des repas, établi avec les services des villes membres, est de 6 999 038 repas, soit une augmentation de + 5,47% par rapport au réalisé 2018. Le nombre de goûters prévisionnel est de 2 332 411.

Le budget total prévisionnel est de 29 955 303.94 €.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1. Les recettes de fonctionnement.**

Le comité syndical du 19 février 2019 a décidé d'augmenter les coûts unitaires de gestion de 3%.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 28 361 228.29 €, dont les contributions des communes pour 28 077 800 €.

L'évolution de BP à BP pour les contributions des villes est de + 12,39%, en raison de l'augmentation prévue de 3% d'une part et d'autre part de l'augmentation du nombre prévisionnel de repas dès septembre 2019.

### **2. Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 28 361 228.29€. La part consacrée à l'achat des denrées est le premier poste budgétaire avec un montant de 15 203 708.79 €, soit une hausse de 6,90% de BP à BP afin de prendre en compte une prévision de repas légèrement en hausse par rapport à 2018.

Ce budget représente 56,63% des dépenses de gestion des services.

Le chapitre 12 Charges de personnel et frais assimilés est de 8 188 701 €, soit une augmentation de 18,85% de BP à BP (*intégration des agents du site de Choisy-le-Roi*). Ce poste représente 30,50% des dépenses de gestion des services. Le tableau des emplois est établi à 174 postes.

Les autres charges de dépenses de gestion courante représentent 12,88%. Il s'agit des fluides, le carburant, les produits d'entretien, la maintenance, les publications, ... .

Les charges financières qui sont le remboursement des intérêts des emprunts est de 206 540 €, soit 0,73% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette charge est en diminution de 12,62% de BP à BP.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement sont de 1 594 075.65 € composées uniquement de fonds propres, c'est-à-dire FCTVA : 101 246 €, transfert entre sections : 992 928.65 € et un emprunt prévu à hauteur de 500 000 €.

### 2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 636 275.65 €, auxquelles s'ajoute le remboursement du capital d'un montant de 957 800 €.

Les dépenses d'équipements seront consacrées à l'entretien du bâti, l'acquisition et l'entretien lourd des matériels de cuisine, chambres froides, l'achat de matériels de bureau et informatique, et la refonte de notre site internet.

## PRINCIPAUX RATIOS (article R5211-15 du CGCT)

- Dépenses d'exploitation/dépenses réelles de fonctionnement : 98,12%
- Produits de l'exploitation et du domaine/recettes réelles de fonctionnement : 99,14%
- Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement : -%
- Emprunts réalisés/dépenses d'équipement brut : -%
- Encours de la dette : 6 280 573€

## Les niveaux d'épargne

L'épargne brute prévisionnelle est de 1 126 781 € et l'épargne nette prévisionnelle après déduction du remboursement du capital est de 194 049 €.

## Le niveau d'endettement et la capacité de désendettement

L'annuité 2019 de la dette (capital et intérêts) est de 1 164 340 €, soit 4,11 % des recettes réelles de fonctionnement (4,63% en 2018).

La capacité de désendettement calculée au 31 décembre 2019 à partir de l'encours de la dette et sur une hypothèse d'épargne brute est de 6 ans. Il s'agit d'un ratio en années d'une durée théorique de désendettement dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne. Cette durée théorique est à rapprocher aux durées des contrats de prêt qui sont de 8, 10, 15 et 25 ans.

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| - Emprunt Caisse d'Epargne :  | 1 600 000.00 € du 02/04/2013 au 02/01/2023 |
| - Emprunt Caisse d'Epargne :  | 3 200 000.00 € du 10/12/2013 au 10/09/2023 |
| - Emprunt La Banque Postale : | 1 450 000.00 € du 01/03/2017 au 01/09/2024 |
| - Emprunt Dexia :             | 3 389 449,79 € du 01/05/2002 au 01/11/2026 |
| - Emprunt La Banque Postale : | 1 770 000.00 € du 01/03/2015 au 01/09/2029 |